



6 janvier 2004

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

**Objet: Missions spéciales et secteurs de missions spéciales désignés
aux fins des congés de récupération**

1. La présente circulaire est publiée, conformément au paragraphe 2.4 de l'instruction administrative ST/AI/2000/21 sur les congés de récupération, pour informer les fonctionnaires qu'en 2004 les missions spéciales et secteurs de missions spéciales désignés aux fins des congés de récupération sont les suivants :

- BONUCA (République centrafricaine, y compris le personnel de la MONUC en poste à Bangui)
- MINURSO (Tindouf uniquement)
- MONUC (République démocratique du Congo, y compris le personnel de la MONUC en poste au Rwanda, en Ouganda et au Burundi)
- MANUA (Afghanistan)
- MANUI (Iraq)
- MINUSIL (Sierra Leone)
- MINUEE (zones frontalières entre l'Éthiopie et l'Érythrée, la région de Gash Barka et le secteur est d'Assab uniquement)
- MINUK (région de Mitrovica uniquement)
- MINUL (Libéria)
- BNUB (Burundi)
- BANUGBIS (Guinée-Bissau)
- MONUG (Géorgie)
- Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

* Date d'expiration : 31 décembre 2004.



- Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (Tadjikistan)

2. La désignation aux fins des congés de récupération vaut pour 2004. La liste figurant au paragraphe 1 pourra être modifiée si les conditions dans lesquelles se déroule une mission changent notablement durant l'année.
